

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 mars 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Pascal Lessard, représentant de Saint-Philibert

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Cléo Proulx, représentant de Saint-Benoît-Labre

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4913-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en retirant l'item suivant :

5. Suivi du plan de communication.

Et en y ajoutant les items suivants :

9.1 Poste de journalier;

13.1 WSP Canada Inc. – Plan maître;

13.2 BPR Infrastructure Inc. – Ajustement d'honoraires;

13.3 Embauche d'un étudiant à l'écocentre le samedi avant-midi;

13.4 Dossier sulfate ferrique – Achat conteneur maritime.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4914-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
23 FÉVRIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 février 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h38, Monsieur Yvan Paré, représentant de Saint-Martin prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 mars 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2017 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Conclusion du rapport annuel 2016 – Aquatech;
- Rapport annuel 2016 – Pure Sphera;
- Rapport annuel 2016 – Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

RÉSOLUTION NO: 4915-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1700156 à #C-1700231 inclusivement,
#P-1700057 à #P-1700088 inclusivement,
pour un déboursé total de 416 735.68\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4916-17

COLLECTE PRINTANIÈRE 2017– LAURENTIDE RE/SOURCES

CONSIDÉRANT que la Régie organise pour le printemps 2017 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé à Laurentide Re/Sources combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne et la disposition selon les lois et règlements en vigueur de certaines matières (peinture – huile usée – filtre à l'huile – piles usées, etc.);

CONSIDÉRANT que Laurentide Re/Sources demande 5 388.00\$ plus taxes pour ses services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Laurentide Re/Sources dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4917-17

MANDAT À SPE VALEUR ASSURABLE

- CONSIDÉRANT** qu'à la demande du directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Robert Plante de SPE Valeur Assurable a déposé à la Régie en date du 14 mars 2017 une offre de services afin d'établir la mise à jour de la valeur de reconstruction des propriétés de la Régie ;
- CONSIDÉRANT** que les honoraires demandés sont de 1 900.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** que certains membres de ce conseil ne trouvent pas pertinent le fait de faire effectuer une telle évaluation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU

Pour 3

Contre 10

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie n'accorde pas à SPE Valeur Assurable ce mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4918-17

MRC DE BELLECHASSE

- CONSIDÉRANT** que le 23 avril 2015, les membres de ce conseil ont accordé leur appui à la MRC de Bellechasse afin de défrayer 25% des honoraires demandés par leurs avocats dans un dossier les opposants au MDDELCC (Rés. #4668-15);
- CONSIDÉRANT** qu'un jugement a été rendu le 28 février 2017 dans ce dossier la déclarant coupable des deux (02) infractions reprochées;
- CONSIDÉRANT** que le procureur de la MRC, Me Martin Bouffard a été mandaté pour porter cette cause en appel (Rés. CM 17-03-157);
- CONSIDÉRANT** que la MRC sollicite l'appui financière de ses trois (03) partenaires dans ce dossier soit : la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets des Chutes de la Chaudière et la MRC de la Nouvelle Beauce, à l'effet de continuer à partager en part égale (25% chacun) les honoraires juridiques à venir dans ce dossier, lesquels frais sont estimés à 11 000.00\$ (2 750.00\$ chacun);
- CONSIDÉRANT** que la Régie des Chutes de la Chaudière ainsi que la MRC de la Nouvelle Beauce ont donné leur appui afin d'aller de l'avant (appel de la décision) dans ce dossier et acceptent de défrayer une partie des coûts;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde son appui à la MRC de Bellechasse dans ce dossier et accepte de défrayer sa part des coûts nécessaires afin de porter ce jugement en appel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4919-17

DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS FORTIER

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 février 2017 Monsieur Denis Fortier, journalier à la Régie a remis sa démission effective le 17 mars 2017;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent cette démission et que des remerciements soient adressés à Monsieur Fortier pour les services rendus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4920-17

JOURNALIER À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que suite au départ de Monsieur Denis Fortier, ce poste a été ouvert à l'interne, c'est-à-dire aux employés oeuvrant déjà à la Régie;

CONSIDÉRANT que seul Monsieur Jean Dallaire, journalier a manifesté le désir d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que présentement, l'achalandage à l'écocentre est pratiquement nul;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de combler ce poste, lequel est comblé par du personnel déjà en place;

CONSIDÉRANT que peu importe qui comblera le poste à l'écocentre, il y a lieu de recruter du personnel à l'extérieur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie publie une offre d'emploi pour l'embauche de journalier dans les différents médias sur le territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4921-17

OUTILLAGE UTILISÉ À L'ÉCOCENTRE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie verse à Monsieur Denis Fortier la somme de 100.00\$ pour ses petits outils laissés à l'écocentre à son départ, et ce, en référence à sa correspondance datée du 07 mars 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4922-17

SERVICE DE CONCIERGERIE AU SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que le 16 décembre 2004 la Régie accordait à Nettoyage Louis Beaulieu Inc. le contrat cité en rubrique pour un montant de 70.00\$/semaine plus taxes (Rés. #3141-04);

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2011, la Régie a accepté de majorer de 10.00\$/semaine ledit contrat (Rés. #4086-11);

CONSIDÉRANT qu'en date du 01 mars 2017, Monsieur Beaulieu demande un ajustement de 40.00\$/semaine à partir du 01 avril 2017, ce qui porterait le contrat à 6 240.00\$ plus taxes/an;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de Monsieur Beaulieu afin de majorer de 40.00\$/semaine le contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4923-17

PLAN MAÎTRE BUDGET ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté le 24 novembre 2016 sa résolution #4879-16 accordant à WSP Canada Inc. le mandat de réaliser pour la somme de 10 785.00\$ plus taxes un « Plan Maître » du LET de la Régie;

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2017 Monsieur Jean Bernier, Ingénieur chez WSP Canada Inc. a informé la Régie que le budget anticipé proposé dans son offre de service de l'époque (24 novembre 2016) et accepté par la Régie était arrivé à sa fin;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bernier demande à la Régie un budget additionnel de 7 900.00\$ plus taxes dans lequel, il s'engage à coordonner un appel d'offre auprès de compagnies reconnues afin d'obtenir des prix pour la réalisation d'une orthophotographie haute résolution par drone de l'ensemble du site incluant l'établissement de la topographie par photogrammétrie et que ces deux éléments pourront être inclus au plan maître pour faciliter toute intervention et suivi sur le site;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

Monsieur Gilles Pedneault demande le vote.

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de WSP Canada Inc. formulée par Monsieur Jean Bernier, ingénieur à l'effet d'obtenir un budget additionnel soit refusé;

QUE demande soit faite à Monsieur Bernier de s'en tenir au budget demandé le 24 novembre 2016 et autorisé par la résolution #4879-16 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4924-17

AJUSTEMENT HONORAIRES BPR INFRASTRUCTURE INC.

CONSIDÉRANT que le 22 janvier 2015, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adoptait sa résolution #4632-15 afin de retenir les services professionnels en ingénierie de BPR Infrastructures Inc. afin d'éventuellement procéder à des travaux de construction et de recouvrement de cellules au LET de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque ces travaux ont été décrétés par le Règlement #51-15 de la Régie, lequel règlement n'a jamais reçu l'approbation de l'entièreté des municipalités membres de la Régie et par le fait même il a dû être retiré (résolution #4696-15 de la Régie 27 août 2015);

CONSIDÉRANT qu'il restait pour 59 146.00\$ plus taxes de travaux à effectuer sur ce mandat au moment où le tout a été arrêté;

CONSIDÉRANT que le 22 février 2017 une rencontre a eu lieu entre les représentants de BPR Infrastructure Inc. et ceux de la Régie dans le but de relancer ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 mars 2017 Monsieur Stephan Davidson, ingénieur a déposé à la Régie une offre détaillée dans ce nouveau dossier, laquelle totalise 91 310.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre a été évaluée à l'interne par Monsieur Patrick Marcoux, contremaître, Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civile et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier et qu'ils sont unanimes à la recommander aux administrateurs;

CONSIDÉRANT les discussions et explications intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil abroge à toute fin que de droit le solde de 59 146.00\$ plus taxes qu'il s'était engagé à payer à BPR Infrastructure Inc. par sa résolution #4632-15;

QUE ce conseil accepte la nouvelle offre de services modifiée et mise à jour par BPR Infrastructure Inc. en date du 22 mars 2017 pour un montant de 91 310.00\$ plus taxes, incluant la surveillance des travaux de construction durant dix (10) semaines;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4925-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR KEVEN JACQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les services de Monsieur Keven Jacques, domicilié au 20 155, 4^e Avenue, St-Georges soient retenus afin de combler le poste de journalier le samedi avant-midi à l'écocentre, et ce, à partir du 01 avril 2017;

QUE la rémunération de Monsieur Jacques soit fixe à 14.75\$ l'heure (salaire minimum en vigueur plus 4.00\$) selon l'article 19.3 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 (résolution #4517-14).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4926-17

DOSSIER SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 septembre 2016, la Régie a adopté sa résolution #4842-16 demandant à WSP Canada Inc. de réaliser une étude afin de doter la Régie d'un réservoir pour entreposer le sulfate ferrique qu'elle utilise pour le traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT qu'en date du 09 mars 2017, Monsieur Bernier a déposé l'analyse économique préliminaire dans laquelle il recommande à la Régie de changer de fournisseur de sulfate ferrique et de se servir d'un « conteneur maritime » pour y entreposer les totes de produits;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par Monsieur Bernier dans ce dossier;

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 10 000.00\$ payable par le surplus accumulé de la Régie pour l'achat, la livraison et l'installation d'un conteneur maritime d'une longueur de +/- 40 pieds.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4927-17

RÉPARATION FOURCHES

CONSIDÉRANT que les fourches utilisées pour le chargeur Caterpillar ont été brisées le 23 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande au contremaître soit de les faire réparer ou de changer la pièce endommagée, et ce, selon ce que le fabricant va recommander.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4928-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h48.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

ÉRIC MAHEUX

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROGER TURCOTTE